

M. MERCIER (Laurier-Outremont) (texte) : J'aurais préféré conserver intact, tel qu'il existait, le comté de Laurier-Outremont, et c'est la demande que j'ai faite au comité. Depuis quelques jours, des influences étrangères se sont introduites dans le comité; quant aux derniers changements dans la partie est de la ville de Montréal, je n'ai pas été consulté à leur sujet. Personnellement, avec le bill tel qu'il est aujourd'hui, j'ai été obligé d'accepter les deux divisions d'Outremont et de Laurier, pour ne pas avoir moins. Entre deux maux, j'ai nécessairement choisi le moindre, mais je dois déclarer au ministre que je n'ai pas été consulté quant aux changements dans la partie est de la ville de Montréal. Je n'ai pas eu le temps de les étudier complètement et je ne suis pas en mesure de répondre à son interpellation. Cependant, je dois dire que nous avons toujours demandé à nos collègues du comité de ne pas faire disparaître le comté de Sainte-Marie. Nous avons réussi, nous en sommes tous fiers. Quant à ce qui est arrivé pour l'est de la ville de Montréal,—et je me répète à dessein,—je n'ai pas été consulté; il y a eu des changements dans les divisions de Sainte-Marie, de Saint-Jacques, de Saint-Denis, d'Hochelaga, de Mercier; je n'ai pas été consulté à ce propos et je ne suis pas en mesure de répondre. J'ai déclaré que le bill présenté en premier lieu, concernant les divisions de Laurier et Outremont, m'était agréable. Quant aux changements faits dans la partie est de la ville de Montréal, je ne suis pas en mesure de me prononcer.

M. GOBEIL (texte) : Monsieur le président, pour mon information et celle du comité, je demanderais aux honorables députés de Sainte-Marie, d'Hochelaga et de Maisonneuve, qui étaient présents,—je ne connais pas assez la ville de Montréal pour déterminer les limites de comtés,—si les arrangements auxquels nous en sommes arrivés mercredi soir, à la chambre 272, arrangements conclus entre nos amis de la gauche et le député de Jacques-Cartier, ne sont pas ceux qui apparaissent dans l'annexe soumise ce soir?

M. ST-PERE (texte) : Monsieur le président, mercredi soir dernier, vers onze heures, j'étais convoqué à la chambre 272, afin d'accepter ce que l'on me suggérait comme nouvel arrangement de la division électorale que je représente en cette Chambre depuis 1921. Nos représentants attitrés, ceux qui avaient communiqué avec le comité de remaniement de la carte électorale de la ville de Montréal m'avaient soumis un rapport connu,—j'entends dans notre milieu du moins—sous le nom de rapport n° 4, qui comportait les limites suivantes pour la division d'Hochelaga: limite

[L'hon. M. Duranleau.]

est, boulevard Pie IX; limite sud, fleuve Saint-Laurent; limite ouest, le milieu de la rue Frontenac-Est, la rue Rachel-Nord, Delorimier-Est jusqu'au sud du boulevard Saint-Joseph; limite ouest, la rue Papineau-Est; limite extrême nord, boulevard Rosemont.

A la dernière minute, mon bon ami M. Laurin, qui était de bonne foi sans doute, m'a demandé si j'accepterais—et ce, en présence de mon ami le docteur Deslauriers, député de Sainte-Marie—la lisière de terrain située entre les rues Delorimier-Est et Iberville et s'étendant jusqu'à la rue Bélanger. On m'apprit alors qu'à la suite d'un accord antérieur, il avait été décidé de reporter les limites des comtés de Sainte-Marie et de Saint-Jacques jusqu'à la rue Bélanger. On me dit aujourd'hui que l'honorable ministre de la Marine avait suggéré ce plan afin de régler définitivement les délimitations du comté de Sainte-Marie. J'ai cru, en l'occurrence, faire preuve de loyauté envers mon bon ami, le docteur Deslauriers; l'objection que je pose actuellement est que l'honorable député de Sainte-Marie reçoit une population de beaucoup supérieure à celle de certains comtés avoisinants.

Je pourrais dire que j'ai adopté cette vieille ligne de conduite qui revêt une couleur sportive, qui est celle d'aider mes voisins comme moi-même. Je ne saurais affirmer que je préfère les limites que l'on m'accorde présentement à celles du rapport n° 4, qui m'aurait été présenté dans le temps, je crois, par mon bon ami, le député de Saint-Denis. Je dois déclarer à la Chambre que les limites nouvelles, telles que mentionnées dans le bill actuellement présenté, ne reçoivent pas l'approbation que j'avais si chaleureusement accordée à celles que comportait le rapport n° 4 soumis à votre comité. Voilà les explications que j'avais à donner à cette Chambre.

M. BRASSET (texte) : Monsieur le président, si le comité veut me le permettre, nous allons laisser, pour le présent du moins, la grande ville de Montréal, pour nous transporter, pendant un court instant, vers un comté plus à l'est, le comté de Gaspé.

Lorsque le comité eut décidé d'adjoindre deux paroisses au comté de Gaspé, j'ai eu occasion d'avoir une conversation avec l'honorable député de Matane (M. Larue), qui m'a demandé si j'étais satisfait d'accepter ces deux paroisses. J'ai répondu à l'honorable député de Matane qu'au point de vue strictement politique, ce changement m'était favorable, et que j'étais moi-même favorable au projet. Cependant, en justice pour la population détachée du comté de Matane, je crois de mon devoir de faire observer au comité que le comté de Gaspé est déjà un comté